

## **Secteur Relations Internationales - Partenariat entre l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de l'Université de Franche-Comté (ISIFC) et l'Université de Virginie à Charlottesville - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur** : L'Institut Supérieur d'Ingénieurs de l'Université de Franche-Comté (ISIFC) a entrepris de réaliser un effort en matière de développement international depuis septembre 2005 en envoyant des élèves ingénieurs suivre une partie de leur cursus dans une université étrangère.

C'est ainsi que 20 % de la promotion 2008 se rendront durant un semestre complet dans une université étrangère.

Afin de poursuivre dans cette voie qui a été fort appréciée par la Commission des Titres de l'Ingénieur lors de l'audit de juin dernier, l'ISIFC a décidé de poursuivre cette stratégie de développement international en particulier en engageant des négociations avec une université américaine dotée d'un département biomédical.

Le Professeur Jean-Marie CROLET, Directeur adjoint de l'ISIFC, a déterminé comme objectif final la mise en place d'un double diplôme franco-américain dans le domaine du génie biomédical.

Pour ce faire, il a pris des contacts avec Mme Shayn PEIRCE-COTTLER Directrice du Département de génie biomédical de l'Université de Virginie à Charlottesville et souhaite se rendre sur place au printemps 2008 afin d'établir une convention de partenariat permettant à des étudiants de l'ISIFC de suivre un semestre pour les premiers bénéficiaires de cette expérience. Ultérieurement, il serait proposé aux jeunes issus de l'ISIFC d'étudier pendant une année complète. A terme, le temps d'études passé à Charlottesville devrait être sanctionné par une validation avec un double diplôme.

Le Professeur CROLET sollicite un soutien de la Ville de Besançon pour financer sa mission exploratoire à Charlottesville. Il demande une aide de 700 € sur un budget de déplacement estimé à 1 300 € comprenant le coût du billet d'avion, le séjour sur place et la location d'une voiture.

Cette demande est fort intéressante car elle répond aux objectifs de développement dans le domaine des relations économiques et universitaires entre Besançon et Charlottesville.

Suite à l'avis favorable des membres de la 1<sup>ère</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 700 € à l'ISIFC.

En cas d'accord, la somme de 700 € qui serait allouée à l'ISIFC sera prélevée au chapitre 65.04.6574/94036 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition du Rapporteur.

N'ont pas pris part au vote : M. GENDRAUD, Mme SCHIRRER.

*Récépissé préfectoral du 23 janvier 2008.*